

## Première année de droit

Par **Je2s**, le **14/10/2016** à **09:49**

Bonjour, je me demandais, lorsqu'on valide sa première année de droit peut on alors s'arrêter un an et reprendre l'année suivante ou si l'on ne se réinscrit pas en deuxième tout de suite derrière, si l'on reprend le droit plus tard on doit refaire sa première année ? Merci de votre réponse.

Par **RachelC**, le **14/10/2016** à **10:24**

Bonjour,

A ma connaissance, tant que vous validez votre 1ère année, vous pouvez vous inscrire en 2ème année quand bon vous semble.

A vérifier. Quelqu'un pourrait-il le confirmer ou l'infirmer ?